



RENTÉE 2019 - Académie de CRETEIL

FICHE DE DIALOGUE¹
pour l'orientation à l'issue de la
CLASSE DE SECONDE
2^{de} générale et technologique & 2^{de} spécifique

ÉTABLISSEMENT

Téléphone : Télécopie :

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

Numéro d'identifiant : Sexe :
Nom Prénom de l'élève : Date de naissance :/...../.....
Professeur principal : Classe fréquentée :
Représentant légal 1 :
Représentant légal 2 :

1^{er} SEMESTRE ou 2^e TRIMESTRE : DEMANDE(S) DE LA FAMILLE / Intention(s) d'orientation

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

• **Le passage en classe de 1^{re} générale ou technologique :**

classez par ordre de préférence la ou les cases de votre choix

1^{re} générale

Enseignement de spécialité envisagés dans l'établissement:

.....
.....

Enseignement hors établissement le cas échéant :

1^{re} technologique

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 1 ^{re} STAV | Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant |
| <input type="checkbox"/> 1 ^{re} STD2A | Sciences et technologies du design et des arts appliqués |
| <input type="checkbox"/> 1 ^{re} STHR | Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration |
| <input type="checkbox"/> 1 ^{re} STI2D | Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable |
| <input type="checkbox"/> 1 ^{re} STL | Sciences et technologies de laboratoire |
| <input type="checkbox"/> 1 ^{re} STMG | Sciences et technologies du management et de la gestion |
| <input type="checkbox"/> 1 ^{re} ST2S | Sciences et technologies de la santé et du social |

1^{re} spécifique (correspondant aux spécialités accessibles après une classe de seconde à régime spécifique)

1^{re} spécifique Spécialité :

• **Un accès à la voie professionnelle (à préciser) :**

Demande d'un stage passerelle

À le

Signature du représentant légal 1 :

Signature du représentant légal 2 :

À remettre au professeur principal de la classe pour le/...../.....

¹ Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs.

Les données personnelles relatives à l'orientation figurant dans cette fiche sont enregistrées pour une durée de un an afin de permettre au professeur principal et au chef d'établissement de suivre la procédure et à des fins statistiques pour les services départementaux de l'éducation nationale. Conformément aux articles 34, 39 et 40 de la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'opposition pour motifs légitimes aux informations qui vous concernent, de droits d'accès et de rectification. Ces droits s'exercent auprès du chef d'établissement dans lequel l'élève est scolarisé.

1^{er} SEMESTRE ou 2^e TRIMESTRE : AVIS PROVISOIRE(S) DU CONSEIL DE CLASSE

Le conseil de classe répond au(x) demande(s) de la famille

• **Le passage en :**

1^{er} générale Favorable Défavorable Réservé

1^{er} technologique

- 1^{er} STAV Favorable Défavorable Réservé
- 1^{er} STD2A Favorable Défavorable Réservé
- 1^{er} STHR Favorable Défavorable Réservé
- 1^{er} STI2D Favorable Défavorable Réservé
- 1^{er} STL Favorable Défavorable Réservé
- 1^{er} STMG Favorable Défavorable Réservé
- 1^{er} ST2S Favorable Défavorable Réservé

1^{er} spécifique (correspondant aux spécialités accessibles après une classe de seconde à régime spécifique)

- 1^{er} spécifique Favorable Défavorable Réservé

Recommandation(s) du conseil de classe sur une série de première non demandée par la famille :

- 1 -
- 2 -
- 3 -

• **Accès à la voie professionnelle :**

- Oui Proposition d'un stage passerelle pour préparer le parcours
- Non

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et les recommandations éventuelles :

.....

.....

.....

Recommandations relatives aux enseignements de spécialité envisagés (première générale) :

.....

.....

Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation. Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3^e trimestre.

RETOUR DE LA FAMILLE

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe.

Réponse en cas de proposition de stage passerelle :

- Accord Refus

À le

Signature du représentant légal 1 :

Signature du représentant légal 2 :

À remettre au professeur principal de la classe pour le / /

2^e SEMESTRE ou 3^e TRIMESTRE : DEMANDE(S) DE LA FAMILLE / Choix définitif(s)

Nous demandons pour la rentrée prochaine :

- Le passage en classe de 1^{re} générale ou technologique :
classez par ordre de préférence la ou les cases de votre choix

 1^{re} générale

Choix définitif des enseignements de spécialité :

.....

.....

.....

1^{re} technologique 1^{re} STAV 1^{re} STD2A 1^{re} STHR 1^{re} ST12D 1^{re} STL

Spécialité :

 1^{re} STMG 1^{re} ST2S**1^{re} spécifique** (correspondant aux spécialités accessibles après une classe de seconde à régime spécifique) 1^{re} spécifique Spécialité :

- Un accès à la voie professionnelle (à préciser) :

 1^{re} Pro 2^{de} Pro CAP

A le

Signature du représentant légal 1 :

Signature du représentant légal 2 :

À remettre au professeur principal de la classe pour le / /

Texte paramétrable en académie :

Pour STL, préciser s'il s'agit de la spécialité "sciences physiques et chimiques en laboratoire" ou "biotechnologies"

Les choix définitifs des enseignements de spécialité en 1^{re} générale ne pourront être satisfaits qu'en fonction des spécificités d'organisation de l'établissement et de ses capacités d'accueil.

Rappel :

Le maintien : les parents peuvent, de droit, obtenir le maintien de leur enfant dans la classe d'origine en cas de désaccord sur la voie et/ou série demandée pour la durée d'une seule année scolaire.

Le redoublement exceptionnel : ne fait pas partie de la procédure d'orientation ; il ne peut être envisagé qu'après la mise en place d'actions pédagogiques, tout au long de l'année, permettant à l'élève en difficulté de progresser dans ses apprentissages pour éviter le redoublement. Cependant, si le redoublement est nécessaire pour permettre à l'élève de poursuivre sa scolarité dans de bonnes conditions, des mesures spécifiques d'accompagnement pédagogique devront être envisagées.

2^e SEMESTRE ou 3^e TRIMESTRE : PROPOSITION(S) DU CONSEIL DE CLASSE

Le conseil de classe répond au(x) demande(s) de la famille

• **Le passage en :**

1^{re} générale Oui Non

1^{re} technologique

• 1^{re} STAV Oui Non

• 1^{re} STD2A Oui Non

• 1^{re} STHR Oui Non

• 1^{re} STI2D Oui Non

• 1^{re} STL Oui Non

• 1^{re} STMG Oui Non

• 1^{re} ST2S Oui Non

Spécialité conseillée :

1^{re} spécifique (correspondant aux spécialités accessibles après une classe de seconde à régime spécifique)

• 1^{re} spécifique Oui Non

Spécialité conseillée :

Proposition(s) du conseil de classe sur une voie d'orientation non demandée par la famille :

1 - Spécialité :

2 - Spécialité :

3 - Spécialité :

Dispositif de mise à niveau conseillé

• **Voie professionnelle :**

Avis favorable pour la demande d'accès à la voie professionnelle

Oui Non

Si non, motivation de l'avis :

Observations du conseil de classe :

.....

Recommandations relatives aux enseignements de spécialité envisagés (première générale) :

.....

.....

Les recommandations sont formulées sur la base des acquis de l'élève. Elles tiennent compte des organisations de l'établissement d'accueil.

À le

Signature du chef d'établissement

RÉPONSE DE LA FAMILLE

Nous acceptons la proposition du conseil de classe suivante :
Celle-ci devient décision d'orientation définitive prise par le chef d'établissement.

Nous avons bien pris connaissance des recommandations du conseil de classe.

Nous n'acceptons aucune des propositions du conseil de classe et prenons **immédiatement** contact avec le chef d'établissement

Téléphone : avant le ... / ... /

À le

Signature du représentant légal 1 :

Signature du représentant légal 2 :

À remettre au professeur principal de la classe pour le ... / ... /

Classe fréquentée :

ENTRETIEN AVEC LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Après entretien avec la famille le/...../..... ,

la **décision d'orientation retenue** est :

Motivation de la décision si elle n'est pas conforme à la demande de la famille :

.....
.....
.....
.....

À le
Signature du chef d'établissement

RÉPONSE DE LA FAMILLE suite à l'entretien avec le chef d'établissement

- Nous acceptons** la décision du chef d'établissement.
- Nous n'acceptons pas** la décision du chef d'établissement et demandons le maintien dans le niveau de la classe d'origine.
- Nous n'acceptons pas** la décision du chef d'établissement et faisons appel.

Rappel de la réglementation concernant la procédure d'appel :

- vous disposez d'un délai de trois jours ouvrables à compter de la réception de la notification pour faire appel de la décision ;
- les parents de l'élève ou l'élève majeur qui en ont fait la demande écrite auprès du président de la commission d'appel (le directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant), ainsi que l'élève mineur avec l'accord de ses parents, sont entendus par celle-ci. Ils peuvent adresser au président de la commission d'appel tous documents susceptibles de compléter l'information de cette instance ;
- les décisions prises par la commission d'appel valent décisions d'orientation définitives ;
- lorsque la décision d'orientation définitive n'obtient pas l'assentiment des représentants légaux de l'élève ou de l'élève majeur, ceux-ci peuvent demander le maintien dans le niveau de la classe d'origine pour la durée d'une seule année scolaire.

À le

Signature du représentant légal 1 :

Signature du représentant légal 2 :

À remettre au chef d'établissement pour le/...../.....

Les données personnelles relatives à l'orientation figurant dans cette fiche sont enregistrées pour une durée de un an afin de permettre au professeur principal et au chef d'établissement de suivre la procédure et à des fins statistiques pour les services départementaux de l'éducation nationale. Conformément aux articles 38, 39 et 40 de la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'opposition pour motifs légitimes aux informations qui vous concernent, de droits d'accès et de rectification. Ces droits s'exercent auprès du chef d'établissement dans lequel l'élève est scolarisé ou auprès du Recteur auquel l'établissement de scolarisation de l'élève est rattaché.

ÉTABLISSEMENT

Téléphone : Télécopie :

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

Numéro d'identifiant : Sexe :
Nom Prénom de l'élève : Date de naissance :/...../.....
Classe fréquentée :

DÉCISION DE LA COMMISSION D'APPEL

Rappel de la demande de la famille :

Rappel de la décision du chef d'établissement motivée :

.....
.....
.....
.....

À l'issue de la commission d'appel, la demande de la famille est :

Acceptée / Refusée

Motivation en cas de décision non conforme à la demande :

.....
.....
.....
.....

Nom et adresse professionnelle du président de la commission d'appel :

Date et signature du président de la commission d'appel

DEMANDE DE MAINTIEN APRÈS APPEL

En cas de désaccord avec la décision d'appel, le maintien dans le niveau de la classe d'origine peut être obtenu pour la durée d'une seule année scolaire.

Nous n'acceptons pas la décision de la commission d'appel et demandons le maintien dans le niveau de la classe d'origine.

Signature du représentant légal 1 :

Signature du représentant légal 2 :

À remettre au chef d'établissement pour le/...../.....